



**LES AVIS ET  
RAPPORTS**  
DU CESIER

## **Schéma Régional de Développement du Sport**

Avis

Adopté en séance plénière du 6 décembre 2018

Avis du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est


Présenté par :

**Béatrice HESS**, présidente,

**Corinne MARCHAL**, vice-présidente,

**Sylvia PIERSON**, rapporteure,

au titre de la commission Sport.



Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est  
a voté le présent avis à l'unanimité.

# SOMMAIRE

<b>AVIS</b> .....	<b>1</b>
Introduction.....	1
1. Disparition du Centre National pour le Développement du Sport.....	1
2. Accès au sport pour tous .....	1
3. Mixité .....	1
4. Sports de nature.....	2
5. Sport santé.....	2
6. Sport et entreprise .....	2
7. Sport de haut niveau.....	2
8. Apprendre à nager .....	2
9. Tourisme .....	3
10. Bénévolat .....	3
11. Nouvelle gouvernance du sport.....	3
Conclusion.....	3
<b>EXPLICATIONS DE VOTE</b> .....	<b>4</b>
Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération Générale du Travail (CGT).....	4

# AVIS

## Introduction

Le Schéma Régional de Développement du Sport (SRDS) s'articule autour d'un fil conducteur, celui de l'accès pour tous à la pratique du sport. Il identifie clairement le sport comme facteur de développement, de cohésion sociale et d'attractivité des territoires. Inséré dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et conçu avec l'ensemble des acteurs, ce schéma, par le nombre d'informations importantes qu'il contient, permet à tous, d'avoir une vision régionale.

Le SRDS n'est pas intangible ; il se veut un document de référence. Il devra évoluer en permanence et s'adapter aux changements annoncés dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport.

Toutefois, le CESER souhaite attirer l'attention de l'État et du Conseil Régional sur les points suivants.

### 1. Disparition du Centre National pour le Développement du Sport

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a été supprimé par les parlementaires dans le cadre de la discussion de la loi de finances pour 2019. Il attribuait des subventions aux clubs, particulièrement à ceux situés dans les quartiers et les zones rurales en difficulté, tant pour leurs actions que pour l'emploi.

Le CNDS sera remplacé au premier trimestre 2019 par une agence, sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) composé de l'État (30 %), du mouvement sportif (30 %), des collectivités territoriales (30 %) et des investisseurs privés (10 %). Un préfigurateur sera nommé pour en constituer l'ossature. Cette agence sera créée par un décret et financée par les taxes qui alimentaient feu le CNDS, notamment la taxe Buffet sur les droits de retransmission télé et le prélèvement sur la Française des Jeux.

Il faudra trouver une solution pour les structures du sport, petites et moyennes (clubs, comités départementaux et ligues). Celles-ci craignent que la privatisation projetée de la Française des Jeux ainsi que la création du GIP préfigurent la fin du service public du sport, singularité française en Europe, les privant ainsi de moyens d'actions au bénéfice du sport pour tous. Ces structures ne peuvent vivre et se développer que grâce à la solidarité et à la mutualisation. L'oublier handicaperait la pratique du sport sur une grande partie du territoire du Grand Est.

### 2. Accès au sport pour tous

Les activités physiques et sportives ne sont pas seulement bénéfiques à la santé de celles et ceux qui les pratiquent. Elles participent à la vie sociale, économique et environnementale et contribuent à la cohésion de notre société.

Il est nécessaire d'adapter les politiques sportives à la pratique du sport pour tous, en encourageant la mise en place d'horaires adaptés et d'offres sportives tournées vers le bien-être et la santé.

### 3. Mixité

Il est indispensable d'associer les acteurs régionaux à toute action volontaire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport notamment lorsque les domaines

d'intervention portent sur les équipements sportifs, le soutien à l'activité sportive (subventions aux clubs, prestations de services avec les clubs professionnels, mise à disposition de personnel ou de moyens de transports...), l'animation ou l'organisation de manifestations sportives.

Il est également indispensable d'améliorer la mixité des pratiques et de la fréquentation des équipements actuels.

Pour favoriser la pratique sportive, il paraît indispensable de disposer d'un vivier de professeurs et d'animateurs sportifs féminins et d'encourager à ce titre les femmes à s'orienter vers des études débouchant sur des diplômes en lien avec la pratique du sport

#### **4. Sports de nature**

Le SRDS fait du développement des sports de nature un atout majeur pour le Grand Est.

Les sports de nature, transverses par essence, constituent un vecteur d'identité régionale et un véritable outil de développement durable dans tous les domaines de la vie.

Pour que le développement soit respectueux des sites et milieux naturels, cohérent, équilibré territorialement et accessible à tous, le CESER propose la réalisation préalable d'un diagnostic territorial approfondi des sports de nature, en s'appuyant notamment sur les spécificités et atouts des territoires (lacs, massif vosgien, forêts, parcs naturels...).

Le CESER approuve la proposition du SRDS de créer un évènement emblématique autour des sports de nature.

#### **5. Sport santé**

Le CESER approuve la signature par le Conseil Régional du plan régional « activités physiques et sportives aux fins de santé »

L'inclusion du sport pour les personnes porteuses d'un handicap, les personnes souffrant d'obésité, de diabète, d'affections cardio-vasculaires, les malades en rémission ainsi que les seniors passe nécessairement par la formation de l'ensemble des opérateurs, l'incitation à la prescription, la multiplication et la labellisation des structures d'accueil.

#### **6. Sport et entreprise**

Le CESER préconise la mise en place d'un mécénat sport à l'identique de ce qui existe dans la culture.

#### **7. Sport de haut niveau**

Dans le cadre des financements des centres de formation des clubs sportifs professionnels, le CESER souhaite avoir une lisibilité de l'utilisation des crédits accordés par le Conseil Régional.

Le CESER estime que le budget du sport n'a pas vocation à financer les structures et manifestations sportives du secteur marchand.

#### **8. Apprendre à nager**

Le CESER estime que dans notre région, le plan national du gouvernement «apprendre à nager» n'aura de sens que s'il s'accompagne d'un effort particulièrement volontaire pour la création de bassins de natation, ce qui ne passe pas seulement par la construction de piscines, mais également par l'aménagement de plans d'eau qui ne manquent pas dans le Grand Est.

## **9. Tourisme**

Le CESER approuve la proposition de s'appuyer sur le sport comme levier du développement du tourisme, en créant un package : billet d'accès à une activité ou/et à une manifestation sportive + tarifs préférentiels d'hébergements + entrée sur un site touristique.

La préparation de Paris 2024 est une opportunité pour développer ce concept dans le cadre des centres d'entraînement.

## **10. Bénévolat**

Le modèle sportif français repose sur le bénévolat qui joue un rôle capital dans l'encadrement des activités. Son renouvellement est difficile, d'où la nécessité de renforcer sa reconnaissance, particulièrement dans un contexte de déplacements accrus. Certes, il existe déjà des avantages fiscaux mais ces dispositifs sont insuffisants et peu incitatifs. Il pourrait être envisagé des aides complémentaires par exemple l'achat de points de retraite, de mise à disposition d'un crédit d'heures.

Il est proposé :

- une mutualisation de moyens et de services entre clubs (groupements d'employeurs...),
- la création d'une base de données des bénévoles, répertoriée par un « pôle Sport Grand Est » qui délivrerait une certification de « volontariat » et permettrait d'effectuer une validation des acquis de l'expérience auprès d'un organisme de formation,
- des soutiens au recrutement de professionnels tant pour l'encadrement technique que pour la gestion permettant ainsi d'alléger la charge des bénévoles,
- la formation des accompagnants et des athlètes en fin de carrière pour leur permettre de se réinvestir dans le bénévolat.

Le CESER préconise la promotion du passeport Bénévole et du Compte d'Engagement Citoyen, rattaché au Compte Personnel d'Activité qui permet d'abonder de 60 heures maximum le Compte Personnel de Formation.

## **11. Nouvelle gouvernance du sport**

Pour le CESER, la nouvelle gouvernance pose la question de sa mise en place opérationnelle dans le temps et dans l'espace. L'urgence se situe dans le manque de fléchage sur des projets sur la mixité, les zones rurales et urbaines défavorisées, le sport santé et surtout la fin des emplois aidés qui mettent en péril les structures sportives. Il faudra veiller à la cohérence des conventions passées entre les ligues et la région.

## **Conclusion**

Le CESER salue la qualité de ce SRDS dans un contexte de fusion de trois anciennes régions. Toutefois certaines questions restent pendantes :

- Le schéma est en construction au niveau national et en étude en région, ce qui pose notamment la question des aides fléchées par le CNDS et de ses soutiens à l'emploi,
- Des réponses idoines doivent être apportées aux attentes et aux besoins de financement,
- Il faudra particulièrement veiller à la cohésion avec la politique sportive des départements et de toutes les collectivités qui partagent la compétence sport.
- Le futur GIP devra veiller au développement du sport pour toutes et tous.

## EXPLICATIONS DE VOTE

### **Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération Générale du Travail (CGT)**

Si globalement la CGT approuve l'avis concernant le SRDS. Elle réitère son inquiétude sur la nouvelle gouvernance du sport en GIP, avec à la table des décisions le secteur privé.

La mission de service public du sport est mise à mal.

Bernard ADRIAN, Odile AGRAFEIL, Arnaud ANTHOINE,  
Chantal BERTHELEMY, Bénédicte DA PONT, Pascal DEBAY,  
David DONNEZ, Sylvie GATEAU, Fabienne JACQUEMIN,  
Jean-Pierre LANGLET, Jérôme MARCEL, Françoise SEIROLLE,  
Patrick TASSIN



Retrouvez toutes les infos du  
CESER Grand Est sur internet :  
[www.ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

---

### Suivez-nous

sur les réseaux sociaux pour ne  
rien manquer de nos actualités :

 @cesergrandest

 @ceserge

#### Site de Châlons-en-Champagne

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél : 03 26 70 31 79

#### Site de Metz

1 Place Gabriel Hocquard - CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01  
Tél : 03 87 33 60 26

#### Site de Strasbourg

1 Place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03 88 15 68 00